

***Compte rendu de la réunion publique du  
24 janvier 2012 à Parempuyre***



# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
	<b>1.1. CONTEXTE DE LA RÉUNION PUBLIQUE .....</b>	<b>3</b>
	<b>1.2. INTRODUCTION DE MADAME LE MAIRE .....</b>	<b>4</b>
	<b>1.3. PRÉSENTATION DU PLU 3.1 ET DU PROJET COMMUNAL .....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS .....</b>	<b>6</b>
	<b>2.1. SE DÉPLACER.....</b>	<b>6</b>
	2.1.1. Constats des participants.....	6
	2.1.2. Propositions des participants.....	6
	<b>2.2. LA VILLE NATURE .....</b>	<b>7</b>
	2.2.1. Constats des participants.....	7
	2.2.2. Propositions des participants.....	7
	<b>2.3. LA VILLE ACTIVE .....</b>	<b>8</b>
	2.3.1. Constat des participants.....	8
	2.3.2. Propositions des participants.....	8
	<b>2.4. LA VILLE HABITEE .....</b>	<b>8</b>
	2.4.1. Constat des participants.....	8
	2.4.2. Propositions des participants.....	9
	<b>2.5. LA GOUVERNANCE ET COMMUNICATION .....</b>	<b>10</b>
	2.5.1. Propositions des participants.....	10
	<b>2.6. LES QUESTIONNEMENTS POSES PAR LES PARTICIPANTS .....</b>	<b>10</b>
<b>3.</b>	<b>CONCLUSION DE MADAME LE MAIRE .....</b>	<b>11</b>

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. CONTEXTE DE LA REUNION PUBLIQUE

Une quarantaine de personnes se sont réunies à Parempuyre le 24 janvier 2012, pour prendre connaissance de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme 3.1 et discuter des orientations de PLU 3.1 au regard des enjeux de la commune de Parempuyre.

Après un discours introductif de Madame le maire, Mme De François, Françoise Le Guern, de la direction de l'urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a présenté le PLU 3.1 et ses enjeux.

Charlotte ZUCKMEYER de Res publica animait les débats.

### **Quel est l'objectif de cette première réunion publique ?**

Les 27 réunions publiques communales ont pour objectif de présenter et expliquer le Plan Local d'Urbanisme 3.1, ainsi que la démarche de concertation qui l'accompagne. Avec un temps de travail par table, il s'agit avant tout d'entendre les participants sur leurs expériences communales et sur leurs attentes dans le cadre de la révision du PLU.

### **Comment débat-on ?**

Le débat prend la forme d'un cabaret : des tables rondes, autour desquelles 8 à 10 participants s'installent et répondent collectivement aux questions. Les élus sont invités à participer mais se regroupent à une même table. Après ce travail, les tables restituent en plénière à toutes les autres le fruit de leur réflexion. C'est l'objet de ce compte-rendu.

### **Quelles sont les suites ?**

Après cette première session de réunions dans les communes, qui ont pour but de discuter localement des enjeux et des projets de chaque territoire, les contributions des résidents et des acteurs des communes viendront nourrir la réflexion en cours avec les partenaires et institutionnels. La CUB, in fine, tient la plume du document de PLU 3.1, mais elle le fait avec le concours des communes, des acteurs, de la société civile et des habitants.

Vers la fin 2012, un temps de restitution permettra la synthèse des contributions issues des réunions communales et sera l'occasion de présenter le projet de PADD, le Plan d'aménagement et de développement durables, la partie stratégique du PLU 3.1.

Fin 2012 - début 2013, une deuxième session des réunions dans les communes mettra en discussion la traduction spatiale du projet de territoire.

## 1.2. INTRODUCTION DE MADAME LE MAIRE

**Madame De François**, Maire de Parempuyre remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

Elle précise que le PLU 3.1 va intégrer plusieurs volets : l'urbanisme, les déplacements et l'habitat sans oublier la prise en compte de la biodiversité et de l'aménagement numérique.

Madame le Maire souligne la nécessité d'accompagner la dynamique du territoire car même si rien n'est planifié la métropole devra dans tous les cas accueillir 1 million d'habitants à moyen terme. Il semble donc indispensable pour réduire les risques d'étalement urbain de réfléchir ensemble au développement à venir du territoire.

Madame De François rappelle que la CUB tend à être la métropole des 5 sens (5S) : une métropole solidaire, stimulante, sensible et sobre (ville nature), accessible (ville du ¼ d'heure) et singulière en termes de diversité et d'identité des territoires.

Ces objectifs métropolitains doivent se traduire localement pour Madame le Maire. Elle fait état du cadre de vie (80% d'espaces naturels) et des services qui ont entraîné sur Parempuyre une augmentation du nombre de permis de construire. Mais elle précise que les jeunes ont du mal à se loger sur la commune, seulement 8% sur les 20% de logements sociaux de la loi SRU ont été réalisés, la commune étant majoritairement dotée d'un habitat pavillonnaire.

Ainsi selon Madame De François :

- Parempuyre solidaire, c'est à la fois accueillir des logements sociaux allant jusqu'à du petit collectif R+2+attique et des maisons de ville pour une ville accessible et adaptée à tous.
- Parempuyre stimulante, donc attractive : c'est autant maintenir une agriculture de proximité (éleveur et vignes) qu'une bonne desserte en transports en commun.
- Parempuyre sensible, c'est une ville verte, c'est la ville à la campagne avec sa trame verte et bleue (zones humides et zones inondables) et le projet de développement des espaces verts sur les anciennes carrières mais aussi le projet de Fontanieu.
- Parempuyre sobre, c'est la ville du ¼ d'heure puisque les services sont présents et qu'il faut économiser le foncier encore disponible.
- Parempuyre singulière, c'est son côté nature avec le parc des Jalles (50% de la superficie de la commune), la forêt d'Arboudeau et le parc du vieux logis...

## 1.3. PRESENTATION DU PLU 3.1 ET DU PROJET COMMUNAL

La présentation de la CUB accompagne le compte-rendu sous format PowerPoint. Ces documents sont également disponibles sur la page du site [www.participation.lacub.fr](http://www.participation.lacub.fr) dédiée aux comptes rendus des réunions publiques des 27 communes. Ces comptes

rendus sont rédigés à partir des contributions collectives et individuelles des participants mais également, ils s'appuient sur les enregistrements des débats.

## 2. CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir répondu individuellement à des questions, et en avoir débattu entre eux, les participants réunis par table de 8 à 10 personnes ont restitué à l'assemblée le fruit de leurs échanges. La restitution et la lecture des fiches de contribution remises à la fin de la réunion font ressortir les constats et préoccupations suivantes. Les termes employés sont des verbatim extraits des restitutions ou le plus proche possible des expressions utilisées par les participants.

Les questions posées aux participants étaient les suivantes :

- Selon vous, quels grands enjeux du projet du PLU 3.1 concernent particulièrement votre commune : pouvez-vous décrire comment ces enjeux se traduisent dans votre quotidien ou celui de vos proches ?
- Y a-t-il d'autres(s) questions(s) qui se posent dans votre commune que vous souhaiteriez voir prise en compte dans le PLU 3.1 ?
- A quelle(s) explication(s) concernant le PLU 3.1 souhaitez-vous avoir des réponses ?

### 2.1. SE DEPLACER

#### 2.1.1. Constats des participants

Les participants ont posé les constats suivants :

- Parempuyre est un point de passage routier obligatoire pour les échanges Bordeaux/Médoc.
- Difficulté de stationnement liée aux flux aux heures de pointe.
- Difficulté de déplacement vers la ville centre, Bordeaux.
- Le développement de la CUB va engendrer des problèmes de circulation supplémentaires.
- Les transports en commun semblent peu utilisés sur la commune notamment.

#### 2.1.2. Propositions des participants

Les participants ont formulé des propositions, présentées ci-dessous :

- **Infrastructures**

- Réfléchir à un évitement de la rocade pour les échanges Nord/Sud ainsi qu'à un franchissement de la Garonne en dehors de la rocade.

- Entretien des réseaux routiers (voies secondaires).
- Renforcer le contrôle de vitesse sur la commune notamment avec l'augmentation de population prévue.

- **Transports en commun**

- Améliorer la coordination entre les différents transports collectifs (Bus-Tram-Train) (x2) et créer un parking.
- Desservir Parempuyre avec le tramway (x2) avec un engagement politique signé.
- Faire évoluer les horaires des transports publics pour permettre un véritable report modal, améliorer la fréquence et la desserte.
- Amener le projet de tram/train jusqu'à Parempuyre.
- Réaliser des couloirs réservés aux bus pour en améliorer la vitesse commerciale.

- **Stationnement**

- Créer des espaces de covoiturage.

- **Déplacements doux**

- Créer une voie cyclable et piétonne jusqu'au Port de Lagrange passant par les marais et menant jusqu'à Blanquefort.
- Réaliser des pistes cyclables pour être en adéquation avec le grenelle de l'environnement.

## **2.2. LA VILLE NATURE**

### **2.2.1. Constats des participants**

- Aucune information n'est donnée sur le PPRI alors que Parempuyre est très concernée (x2)

### **2.2.2. Propositions des participants**

- Maîtriser l'étalement urbain (x6)
- Réflexion à entreprendre sur la possibilité de construction en zones humides (quartier Fontanieu).
- Changer le classement de certaines zones correspondant aux zones Natura 2000.
- Utiliser les ressources locales.

- Respecter les espaces verts, ne pas abattre des arbres « remarquables », favoriser les continuités écologiques (x2).
- Conserver la forêt d'Arboudeau avec son parcours pédestre attractif au-delà de la commune.
- Faire découvrir les marais (x2).
- Conserver les zones vertes et agricoles.
- Penser au reboisement.

## **2.3. LA VILLE ACTIVE**

### **2.3.1. Constat des participants**

- Risque lié à la centrale nucléaire du Blayais.
- Le marché actuel ne fonctionne pas.

### **2.3.2. Propositions des participants**

- Développer les zones industrielles et artisanales pour l'accueil de PME et PMI afin de favoriser l'emploi pour répondre aux besoins de l'augmentation de populations à venir.
- Favoriser le commerce de proximité permettant de subvenir à la demande qui sera générée par l'arrivée de nouveaux habitants (x2) en réservant des terrains en centre-ville.
- Développer la commune vers la Garonne (Port Lagrange) avec la création d'une zone d'activités pour favoriser l'emploi et d'une zone hôtelière idéalement placée entre Bordeaux/Médoc et le futur Grand Stade.
- Concilier travail et transport dans l'objectif de la ville du ¼ d'heure en tenant compte du lieu de travail, de la pratique sportive et des lieux dédiés à la culture.
- Réfléchir au développement économique sur le territoire.
- Développer des villes mixtes mêlant activités et habitat.

## **2.4. LA VILLE HABITEE**

### **2.4.1. Constat des participants**

Les participants ont posé les constats suivants :

- Trop forte concentration de logements pouvant nuire au bien-être des habitants et de l'environnement (ex : projet Fontanieu).

- La densité fait souvent fuir les habitants cherchant à s'éloigner des zones trop denses, ils font monter le coût du foncier et ne permet pas à certains types de populations tels que les jeunes de s'y installer.

#### 2.4.2. Propositions des participants

Les participants ont formulé des propositions :

- Créer des structures d'accueil pour les enfants (crèche, maternelle, école, collège, lycée, ALSH) pour anticiper face à l'augmentation de population envisagée (x5).
- Permettre l'accueil des personnes âgées et handicapées (x2).
- Permettre les constructions non alignées sur la voirie mais plutôt positionnées en recul par rapport aux voies.
- Ne pas favoriser la densité sur les terrains déjà construits avec pavillons, R+2 maximum (x4).
- Privilégier une mixité en évitant de concentrer l'ensemble des logements sociaux dans un même espace (x2).
- Prévoir l'évolution des réseaux d'eaux pluviales et usées, routiers et numériques (x4).
- Construire une piscine intercommunale et réfléchir à un meilleur équipement sportif (x4).
- Être vigilant quant à la qualité des services publics et faire évoluer leurs horaires.
- Prendre en compte et renforcer la sécurité en vue d'une augmentation de population.
- Préserver le patrimoine.
- Construire des logements en ville.
- Sécurité des biens et des personnes à envisager de manière plus équitable.
- Réfléchir au positionnement de la zone d'accueil des gens du voyage au niveau de la CUB et du département et non au niveau de chaque commune de plus de 500ha.
- Conserver la qualité de vie actuelle sur la commune (x2).
- Mutualiser les équipements entre les communes de la CUB.

## 2.5. LA GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

### 2.5.1. Propositions des participants

Les participants ont formulé les propositions suivantes :

- Développer la solidarité (x2)
- Concerter avec les habitants lorsque des parcelles sont déclassées.
- Clarifier le rôle de la concertation par rapport au pouvoir des élus communaux.

## 2.6. LES QUESTIONNEMENTS POSES PAR LES PARTICIPANTS

- Qu'en est-il du projet Fontanieu ?
- Peut-on créer un commerce en zone UPm ?
- Comment sont classées les zones, quels sont les critères déterminants ?
- Qui décide de ce classement ?
- Comment empêcher l'abattage des arbres remarquables et anciens ?
- Pourquoi les équipements publics sont-ils réservés aux habitants du Sud de Parempuyre (sportifs, associatifs, culturels, administratifs,...) ?
- Est-ce que la commune dispose des surfaces nécessaires pour construire les logements sociaux imposés par la loi SRU ? Combien doit-elle en accueillir ?
- Qu'en est-il du projet de Grattequina ?
- Un bilan a-t-il été établi concernant les logements ?
- Quelles autorisations (déclaration de travaux ou permis de construire) faut-il demander pour les extensions d'habitations existantes ?

### **3. CONCLUSION DE MADAME LE MAIRE**

Madame le Maire donne quelques précisions sur certains points soulevés par les habitants, notamment sur la répartition des compétences entre CUB et communes, sur les futurs projets sur Parempuyre, comme Fontanieu, Arboudeau, sur la construction de logements sociaux pour satisfaire à la nécessaire mixité sociale...

Elle rappelle que le PLU permet une vision d'ensemble de l'agglomération dans laquelle Parempuyre s'inscrit pour un projet à l'échelle de la commune.

Elle remercie les habitants pour leur participation et rappelle qu'il faut adapter le PLU aux projets et cas rencontrés.

Elle ajoute que la concertation est un élément indispensable et très positif permettant de se retrouver pour débattre des différents projets avec les habitants et usagers.

Dans le cadre de cette concertation, les habitants seront à nouveau appelés à participer à de nouvelles réunions publiques selon l'avancement du projet.